

Consultation relative à l'édiction de l'ordonnance sur la sécurité des équipements de protection individuelle (ordonnance sur les EPI)

Monsieur,

Nous vous remercions de la possibilité que vous nous offrez de nous prononcer sur la modification de l'ordonnance mentionnée en objet.

Après analyse du contenu, le Conseil d'État du canton de Neuchâtel n'a pas de remarque particulière à formuler concernant l'édiction de l'ordonnance sur la sécurité des équipements de protection individuelle.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce qui précède et en vous réitérant nos remerciements de nous avoir consultés, nous vous adressons, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Neuchâtel, le 19 avril 2017

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
J.-N. KARAKASH

La chancelière,
S. DESPLAND